



Compte-rendu de la CAP Centrale Personnels d'exploitation des travaux publics de l'état de la branche « voies navigables »

24 novembre 2016

La CAP est présidée par Fabienne Trombert, cheffe du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des personnels contractuels, des personnels d'exploitation et des personnels maritimes.

Déclaration préalable des élus CFDT

Mesdames et Messieurs,

La CFDT dénonce la posture du ministère qui laisse le sujet PPCR et son impact sur l'exploitation dériver tranquillement pour qu'une fois encore les OS et le personnel se retrouvent au pied du mur avec une gestion calamiteuse de cette réforme.

Vous l'aurez compris, ce n'est pas le PPCR le problème mais bien l'interprétation que vous en faites. Une nouvelle fois, vous vous arrangez pour que l'application de ce protocole, qui devait être gagnant/gagnant, se fasse aux dépens des agents !

Mais nous savons parfaitement que la problématique du reclassement des CEE ne fait pas partie de vos priorités....

Nous faisons le constat de vos plaintes d'être en permanence tributaire des choix qui se font à la DGAFP sans consultation préalable quand, dans un même temps, vous validez l'appellation chef d'équipe d'exploitation pour tous les AES et les CEE, sans même expliquer le pourquoi et à l'encontre de l'amendement retenu par les organisations syndicales en Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Maintenant, vous allez devoir expliquer aux agents les missions dévolues à ces nouveaux grades ! Il est temps de définir clairement comment les services vont pouvoir fonctionner au 1^{er} janvier 2017 avec la position calamiteuse que vous avez prise dans cette réforme.

Nous vous demandons d'oser afficher clairement ce que vous préparez dans l'ombre, à savoir :

- que les CEE qui ne seront pas reclassés en CEEP au 1^{er} janvier 2017 occuperont le même grade que les AES, et qu'ils bénéficieront d'un régime indemnitaire différent, à savoir un montant de PTETE d'AES pour les ex-AES, et un montant de PTETE de CEE pour les ex-CEE ;
- votre volonté de reclasser prioritairement les CEE chargés de fonction d'encadrement sur deux années, sans d'ailleurs évoquer le traitement de ceux qui ont passé le concours, mais qui n'encadrent pas ! Avec des conditions statutaires proposées jusqu'au 31 décembre 2017 qui sont d'avoir au moins deux ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de CEE et d'avoir au moins 5 ans de service effectif dans ce grade. Que dire à ceux qui resteront sur le bas-côté, dans l'attente d'une éventuelle promotion en 2018, sous réserve que le prochain gouvernement ne se dédouane pas d'un engagement pris par le précédent ! Et que dire à ceux ne remplissant pas ces critères mais qui devront continuer d'exercer leurs responsabilités ?
- comment osez-vous d'un côté nous argumenter que le statut ne vous permet pas de reclasser les CEE dans le nouveau grade C3 et, dans un même temps, nous contraindre encore par la règle des 2/3 TA et 1/3 concours alors que la mise en œuvre du PPCR au 1^{er} janvier 2017 ne prévoit pas de concours entre le grade C2 et le grade C3 ?

- qu'avez-vous prévu pour le nouveau grade C1 en matière de concours tel que prévu dans le PPCR pour ce grade qui va représenter 4 % du corps ?
- votre taux de promo 2017 porté à 36%, suite à nos interventions, en lieu et place des 15% de 2016 ne nous leurre pas ; nous savons ce qu'il en est de vos promesses comme nous avons pu le voir sur le plan de requalification et cela sans même changer de gouvernement. Et les 580 promotions prévues en 2018 sembleraient un effort si nous ne prenions pas en compte le fait que le grade C2 représentera alors 84 % du corps.
- que dire des promotions d'AES en CEE que nous allons traiter ; ces derniers vont être promus pour être reclassés avec leurs collègues non promus au 1^{er} janvier 2017...

En conclusion, la CFDT dénonce la mise en œuvre non conforme à l'esprit du protocole PPCR, la non prise en compte des spécificités liées aux personnels d'exploitation, et le manque de reconnaissance du travail des agents et de leur investissement !

Nous revendiquons toujours :

- un plan de requalification spécifique aux chefs d'équipe issus du concours et ceux encadrant, pour les faire évoluer sur le grade de chef d'équipe principal dans le nouveau grade C3 dès le 1^{er} janvier 2017 ;
- le versement de la PTETE de CEE pour tous les AES qui seront reclassés dans le grade C2 ;
- une revalorisation du montant de la PTETE pour le nouveau grade C3 de façon à le valoriser par rapport au nouveau grade C2 ;
- dans le cas où cela se ferait malgré tout sur deux ans, de par votre incapacité à répondre à notre revendication de reclassement en une seule fois, nous demandons la mise en place d'un complément de PTETE exceptionnel pour 2017, qui compense le manque à gagner pour les chefs d'équipe issus du concours qui n'auront pas pu être pris en compte dans la 1^{ère} vague.

Nous vous informons que la CFDT-VNF a déposé un préavis de grève reconductible à compter du 10 janvier 2017 et qu'à partir de cette date toutes les actions seront mises en œuvre avec tous les agents qui n'acceptent pas cette déclinaison du PPCR, pour que les réseaux navigables à forts enjeux soient bloqués. Malheureusement, il semble qu'à ce jour cela reste le seul moyen de se faire entendre ce que nous déplorons !

Ainsi, nous serons solidaires de toutes les actions objectives qui seront mises en œuvre afin d'obtenir justice pour les personnels d'exploitation, et appelons à la mobilisation générale dès cette date.

Nous sonnons le signal d'alarme une nouvelle fois! Vous porterez l'entière responsabilité de la colère des personnels, des actions qui en découleront ainsi que de la rupture du dialogue social qui est déjà très largement fragilisé depuis de nombreux mois maintenant !

Espérons que ce délai soit l'occasion pour notre ministère et notre gouvernement de trouver les issues acceptables dans le respect du PPCR, des agents, de leur métier et de leurs efforts permanents.

Réponses de l'administration

- * le PPCR est une avancée pour les agents. Cela va leur apporter une progression salariale avec les nouvelles grilles et aussi un impact sur la retraite avec la transformation prime-points. Dans le décret PPCR, les missions des AES et des CEE ont été fusionnés dans un même article ;
- * la PTETE d'AES peut continuer à être versée aux ex-AES. Pour la PSR, une nouvelle circulaire va sortir et elle fera le distinguo entre les ex-AES et les ex-CEE ;
- * pour les promotions de 2017 et 2018, les critères en vigueur en 2016 restent valides. D'ici à fin 2018, il faudra étudier la future gestion du corps des PETPE (concours, avancement...) ce qui permettra de définir des critères de gestion ;

* l'administration s'est fixé comme objectif de promouvoir à CEEP en priorité les CEE encadrants. Pour ceux qui resteront CEE en 2017, il y aura la possibilité d'être promu en 2018.

Commentaire CFDT : comment se satisfaire d'une telle réponse qui de plus ignore les CEE fonctionnels et reconnaît certains CEE encadrants en 2018 seulement... ?

- les lauréats du concours 2017 seront reclassés CEE au 1^{er} janvier 2017 puis ensuite en C2 le même jour. S'ils sont encadrants, ils seront promus au 1^{er} janvier 2018 dans le nouveau grade C3 ;

- il est prévu 75 promotions au titre des VN/PM en 2017 ;

- pour les AES qui sont promus ce jour en CEE, certes ils seront reclassés dans le nouveau grade C2 mais après seulement avoir été promus CEE, ce qui générera pour eux un gain indiciaire.

PROMOTIONS AU GRADE D'AES

Nomservice

ROUSSELLE Xavier DTBS
 LAHAYE Rémy DTBS
 SULLIER Adrien DTNE
 BERNARD Lou DTNE
 DIVOUX Lucien DTNE
 BERTHELOT Christian DTNE
 ETHALON Marlène DTRS
 JACQUEMARD Dominique DTRS
 CORDIER Arnaud DTST
 BOFFET Michael DTSo

PROMOTIONS AU GRADE DE CEE

Nomservice

ERRANTI Jean-Claude DDTM2A
 BAILLOT Patrice DDT 49
 PATAUD Jean-Luc DDT 58
 DE BOISROLIN-PUZOS Dominique... DEAL Guadeloupe

MARCHANDISE Bruno DTBS
 GUIIS Daniel DTBS
 TOTARO Michel DTBS
 MARTIN Pascal DTBS
 ROSE Michel DTBS
 WURIER Francis DTBS
 DARCY Jean-Claude DTBS
 VARLOTEAU Jean-Luc DTBS
 CHIMOT Patrick DTBS
 DEBEVRE Dominique DTBS
 LAJEUNESSE Lionel DTBS
 BONNARD Fabrice DTBS
 KARAVIDIS Bruno DTBS
 LESTURGEZ Thierry DTBS
 MORLAIX Roland DTBS
 CHATON Eric DTBS

FERRIEN Philippe DTCS
 QUESNEY Jean-Luc DTCS
 JOSSERAND Georges DTCS
 MONIN Michel DTCS
 BLAHYJ Jean-Paul DTCS
 RUZZENENTE Philippe DTCS
 BOUNON Mary DTCS
 BROT Hervé DTCS
 GLODZIK Stanislas DTCS
 HAUTIN Rémy DTCS
 PREVET Gilles DTCS
 PRUDHOMME Jean-Claude DTCS

Nom service

BIRKENSTOCK Dominique DTST
 DIDIER Jean-Luc DTST
 FISCHER Désiré DTST
 HOFFMANN Yves DTST
 CANAL Francis DTST
 SAINTORANT Xavier DTST

BELLO Alain DTNE
 JUSNEL William DTNE
 KRIKA Christian DTNE
 VALLON Patrick DTNE
 FRANA Philippe DTNE
 LOMBARD Eddy DTNE
 AUBRY Michel DTNE
 MARTIN Didier DTNE
 SAUNIER Michel DTNE
 LECHOT Dominique DTNE
 BONNARD Dominique DTNE
 USINIER Thierry DTNE
 COLSON Michel DTNE

DUBOISSET Alain DTNP
 HOUZIAUX Patrick DTNP
 DUBOIS Jean-Hugues DTNP
 BARBAY Francis DTNP
 DOOLAEGHE Albert DTNP

BENEZECH Jean-Pierre DTRS
 GUIOT Pascal DTRS
 BLANC Christian DTRS
 TUVÉRI Raphaël DTRS
 CHARTON Pascal DTRS

PROMOTIONS AU GRADE DE CEE (suite)

Nomservice

MARTINEAU Sylvie..... DTSO

GARRES Dominique DTSO

ROYER Jacques DTSO

JOYEUX Jacquelin DTSO

La CFDT est intervenue lors de cette CAP sur la mauvaise information communiquée aux élu-e-s en CAP locale « exploitation » de la DT Strasbourg qui a statué sur 9 promotions au lieu de 6.

MUTATIONS

La date d'effet est le 1^{er} mars 2017

Nom service d'origine..... service d'accueil..... Observations

RICHARD Fabrice..... CG 49 DDT 49 sous réserve ARL

HEBERT Dominique..... DIR Nord-Ouest DIRM Le Havre

FERLET Yves VNF DTCB..... DDT 58 sous réserve vacance

CYRILLE Joseph..... DRIEA DM Martinique..... à l'étude

*ARL : autorisation de recrutement local

INTEGRATION

LEBON Jimmy – DMSOI

CHANGEMENTS DE SPECIALITE

Nom spécialité d'origine..... nouvelle spécialité

FATOL Jean-Michel RBA..... VNPM

ANDRU Thierry RBA..... VNPM

La CAP « promotions à CEEP » se tiendra le 14 décembre 2016.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus CFDT

Pascal DEBRIERE..... DT Nord-Est..... 06.76.03.83.01
pascal.debriere@vnf.fr

Maxime GOMEZ DT Rhône Saône 06.07.77.99.83
maxime.gomez@vnf.fr

Gilles TEILLAUD..... DT Bassin de la Seine 06.63.38.95.32
Gilles.teillaud@vnf.fr